

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 Septembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRARIS Pierre, COLIN Alain (Pouvoir à DONGUY Roger), RUE Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothée, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN :

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE CAMPAGNE DE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE EN DATE DU 18.08.2011 (PREMIERE CAMPAGNE)

- a pris connaissance et approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de campagne de récolement des collections du musée de Roménay en date du 18.08.2011 (première campagne réalisée de mai à octobre 2010 avec mise à jour des derniers objets exposés sur place en août 2011).

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE CAMPAGNE DE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE EN DATE DU 04.06.2014 (DEUXIEME CAMPAGNE)

- a pris connaissance et approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de campagne de récolement des collections du musée de Roménay en date du 04.06.2014 (deuxième campagne réalisée du 17 février au 02 juin 2014 concernant les espaces de réserves du musée municipal de Roménay et les réserves dédiées aux documents papiers au Château de Pierre de Bresse, siège de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne).

➤ APPROBATION DU RAPPORT PORTANT SUR LES ACQUISITIONS, DONATIONS ET ACHATS EFFECTUES POUR LE COMPTE DU MUSEE DU 01.01.2003 AU 13 JUIN 2018 ET APPROBATION DE L'ETAT DES LIEUX DU PLAN DE RECOLEMENT

- a pris connaissance et approuvé à l'unanimité :

- le rapport portant sur les acquisitions, donations et achats effectués pour le compte du musée de Roménay du 01.01.2003 au 13.06.2018
- le document de travail intitulé « Récolement 29 octobre 2010 » récapitulatif pour chaque espace du musée les objets présentés
- l'état des lieux du plan de récolement

➤ REACTUALISATION DE LA CONVENTION DU 24.10.2002 SIGNEE ENTRE L'ECOMUSEE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE ET LA COMMUNE DE ROMENAY

- a approuvé, à l'unanimité, pour mise à jour, le projet de réactualisation de la convention du 24 octobre 2002 entre l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne et la Commune de Roménay.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ladite réactualisation de convention.

MANDATEMENT NON EXCLUSIF DE L'AGENCE ORPI IMMOBILIER DE L'AIN POUR LA VENTE DES LOTS AU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 »

- a décidé à l'unanimité de mandater l'agence ORPI IMMOBILIER DE L'AIN – 01340 MONTREVEL EN BRESSE – (mandat de vente sans exclusivité) afin de vendre les lots de terrain communal du Lotissement « Les Guiblanches 3 ».

- autorise M. le Maire à signer les mandats de vente correspondants avec l'agence ORPI Immobilier de l'Ain ainsi que tous les documents relatifs aux projets de vente desdits lots.

REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE : SINISTRE AUX ABORDS DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE EN DATE DU 17.05.2018

- a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 293.10 €.

SEMCODA : PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE GESTION 2018 DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport de gestion 2018 de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA.

GRDF : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2017

- a pris connaissance dudit compte-rendu.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A POURSUITES INFRUCTUEUSES OU PERSONNE NON SOLVABLE (1 personne de 2013 pour un montant de 144.00 €)

- a décidé, par 11 voix pour et 3 abstentions, de l'admission en non-valeur d'une créance dont le recouvrement s'avère impossible pour un montant total de 144.00 €.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. BRESSON Julien pour la construction d'une maison d'habitation individuelle T4 plain-pied sur sa propriété située « Route de Corcelles ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SCI EUCLIDE (M. ROCHE Younes) pour le prolongement d'un muret de clôture + grillage + portail sur sa propriété située « 7, Rue du Colonel Pagand ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. JAILLET Guy pour la création d'une entrée de cour avec portail sur sa propriété située « 12, Impasse de la Troffeta ».
- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Yann MACHEREY – Notaire - pour la propriété de M. PYTHON Léon (Donation) située « 138, Impasse de Grange ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la visite d'ouverture au public de la salle des fêtes effectuée le 18.09.2018 par la commission de sécurité (ouverture autorisée)
- des plans de sécurité de la salle des fêtes avec disposition réglementaire des chaises
- du projet de règlement d'utilisation de la salle des fêtes
- des statistiques 2018 de fréquentation du Musée du Champ Bressan
- du report du programme de coupes de bois 2018/2019
- des nouvelles entreprises installées dans la Zone d'Activités « Les Benoîts »
- du projet d'évolution de l'EURL Art Mécanique – Rue Nouvelle
- de la réception d'un pavillon tissu offert par la Région Bourgogne Franche Comté avec les emblèmes de la nouvelle Région (le lion et la fleur de lys)
- de divers documents SEMCODA transmis par M. Roger DONGUY
- du programme de la semaine du goût au Musée de la Ferme du Champ Bressan
- de la demande de Mme CHEVALIER Mireille concernant le désherbage au cimetière et de la réglementation relative à l'utilisation des pesticides
- de la suite des échanges de courriers entre la Préfecture et la commune concernant l'assainissement.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

